

Bulletin municipal

Miramont-de-Guyenne

Mars 2022
n° 162



www.ville-miramontdeguyenne.fr

ÉDITO

Ce bulletin paraît dans un contexte bien particulier.

Alors que nos efforts sont mobilisés vers la mise en œuvre de projets importants pour notre commune et notre territoire, la guerre en Ukraine concentre nos préoccupations et nos émotions. S'ajoute à cela l'élection présidentielle dont dépend l'avenir du pays et de notre quotidien.

Nous sommes miramontais, français et citoyens du monde. Tout nous concerne, nous incite à la réflexion et à l'action.

La solidarité avec les Ukrainiens s'est rapidement manifestée dans notre commune, les initiatives sont nombreuses. Chacun a eu à cœur d'apporter ce qu'il pouvait pour soulager une population dans une affreuse détresse.

Nous avons pris les initiatives nécessaires pour que cet élan de solidarité puisse aller à son terme. En effet, à la collecte, s'ajoutent le stockage, le tri, le conditionnement et le transport.

Les valeurs défendues par le peuple ukrainien nous rappellent celles dont nous bénéficions dans nos démocraties et en premier lieu de pouvoir choisir librement ceux qui nous dirigent.

Les élections présidentielles et les élections législatives qui suivront doivent être appréciées aujourd'hui avec plus de saveur. Je souhaite que le taux de participation à ces élections soit très élevé.

C'est dans ce contexte que nous poursuivons le travail initié. Les efforts que nous avons engagés portent leurs fruits. Les premiers résultats comptables d'une année pleine d'exercice sont en nette amélioration. Ils laissent apparaître une capacité nette de financement de 545 000 € en 2021 contre 390 000 € en 2020, 208 000 € en 2019 et 105 000 € en 2018. Nous poursuivons donc la baisse de la taxe foncière.

Mais ces ressources assurent également notre crédibilité et nous donnent la capacité de concevoir et d'engager les projets structurant de demain. Ces projets, nous les lançons avec des partenaires, qui à leur tour, nous apportent leur concours financier et leur savoir-faire. Notre commune sort ainsi de son isolement et affirme sa capacité à se réinventer. Le nouveau Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (créé le 8 mars à l'échelle du Pays Garonne, Guyenne, Gascogne), le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, l'opération Petites Villes de Demain, le schéma d'accueil des entreprises V3G sont quelques outils dans lesquels vos élus s'investissent pleinement.

Les miramontais bénéficieront directement de ces efforts : en imaginant et en créant l'école publique de demain ainsi que son plateau éducatif, en requalifiant la friche de l'ancienne maison de retraite en habitat collectif inclusif pour jeunes et anciens, en développant plusieurs îlots de fraîcheur embellissant la commune, en accueillant des nouveaux habitants dans le futur lotissement des Vignes du Grand Bois, en développant les Zones d'Activités Economiques...

Miramontais soyez persuadés que vos élus et l'ensemble de vos agents des trois pôles municipaux sous la responsabilité du Directeur Général des Services, s'efforcent de mettre en œuvre au quotidien et pour notre avenir le slogan du Plan Local d'Urbanisme « Miramont-de-Guyenne, tous les services à la campagne ».



Jean Noël Vacqué,
Maire de Miramont de Guyenne

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Edito | p 2 |
| Organigramme | p 3 |
| PÔLE ADMINISTRATIF | |
| Etat civil, Encombrants | p 4 |
| Nouveaux commerçants, Affichage | p 5 |
| Finances | p 6 |
| Programmation culturelle | p 7 |
| PÔLE TECHNIQUE | |
| Espace France Services | p 8 |
| Taille, Défibrillateur, Borne incendie | p 9 |
| SDIS, Arrêt de bus | p 10 |
| Animaux | p 11 |
| PÔLE ACTIONS SOLIDAIRES | |
| LAEP, CME | p 12 |
| Inscriptions scolaires, Loi EGALIM | p 13 |
| Présence Verte et Conciergerie | p 14 |
| Restauration scolaire | p 15 |
| CCPL | p 16-17 |
| HISTOIRE | p 18-19 |
| MÉMENTO | p 20 |

Edition : Mars 2022
Directeur de publication :
Jean-Noël Vacqué

Rédaction :
Membres du conseil municipal
Mise en page : pom'C
Prochaine parution :
Septembre 2022

Pour être informé de notre actualité, inscrivez-vous à notre newsletter sur www.ville-miramontdeguyenne.fr

ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES**
Laurent BORDIN

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COMMUNICATION**

Archives – Fêtes et Cérémonies
Yvette BOURBON

POLICE MUNICIPALE
Christophe GUIBERT

PÔLE ADMINISTRATIF
Jamel ZAARI

**INTERVENTIONS TECHNIQUES
ET PATRIMOINE BATI**
Michel GAY

**ACTIONS SOLIDAIRES
ET FAMILIALES**
Laurence DEMOUVEAU



Culture/ Vie Associative / Sport
Action Economique/Loisirs
Equipements
Christophe GROSSIAS
Gloria LEMANN
Laurine ICHIZA IMAHO (4)
Alexis BARDES (5)

Basane, Centre Multiculturel, Salle
omnisports, Piscine, Pôle sportif Léo
Lagrange, Tennis, Gambetta, Victor
Hugo, Jules Ferry, Commerces, Zones
d'Activités Economique, Marché
fermier

Population, Citoyenneté
Funéraire, Urbanisme et Accueil
Hélène JEAN-LOUIS
Marion OUVREARD
Nadège LEHODEY

Finances, Ressources Humaines,
Achats et Marchés Publics
Zohra FELIX
Marie SAVIGNY

Informatique et TIC
Service extérieur

Secrétariat et Logistique
Christiane ROUJOL (1)
Daniel BONNET

Propreté Urbaine
et Espaces Verts
Frédéric CAPPÉ (2)
Maxime BERTRAND
Arnaud DUSSAUX
Mathias GERARD
Ludovic LACOMBE
Lionel PONCET

Bâtiments et Travaux Publics
Patrick LUSTENBERGER (2)
Philippe CUJUS
Patrick LUISON
Ludovic J. LACOMBE
Paul POGET
Bryan TERMINET (4)

Propreté bâtiments communaux
et Entretien Ménager
Christine GERMAIN
Lindsay DUMAIL (6)

MAISON DE LA PETITE ENFANCE
Crèche
Annabelle COUÉ (2)
Marina CARCIN
Elodie COVOLAN
Adeline DOUX
Carina ALVES NUNES (4)
Coralie DUBOIS (6)

Relais Assistante Maternelle/
LAEP
Françoise HARGOUS

Entretien des Locaux
Brigitte MOURGUET

Enfance – Jeunesse et Affaires
Scolaires
Nelly PERROT
Marie-Laure BOTTECCHIA
Patricia MONJALES

Restauration Collective
Laurent FRAPPIER (2)
Stéphanie BERTIN
Christine CLAUDE
Pauline VINCENT

Action Sociale, Logement
et Emploi / CCAS
Christelle VACCARI
Laurie JARRY

(1) Adjoint au responsable / (2) Chef d'équipe / (3) Assistant de prévention / (4) Apprenti - PEC (Parcours Emploi Compétence) /
(5) service civique / (6) CDD remplacement

Naissances

Ilyass DELEBECQUE 12/08/2021 Bergerac
 Gabin COSTES 21/08/2021 Langon
 Milena MURILLO 20/08/2021 Marmande
 Mathis BEAU 17/09/2021 Villeneuve Sur Lot
 Lyna RIDÉ 06/09/2021
 Angéline ARNOUILD 21/09/2021 Marmande
 Ambre PRUNIER 26/09/2021 Bordeaux
 Simon-Valentino LAPEYRONIE 29/09/2021 Marmande
 Lilio, Léandro MAZIN 04/12/2021 Marmande
 Lyssana LEHMANN LECUYER 25/12/2021 Langon
 Mattia RAÏA 15/12/2021 Marmande
 FIÉVÉ Lana Marie 14/01/2022
 TOULOUSE BOUGES Timaël Josselin Christophe le 16/01/2022
 à Villeneuve-sur-Lot
 LOEIL Marin Julien le 27/01/2022 à Marmande
 CUCCHI Maëlle Laurence Sophie le 07/02/2022 à Marmande
 BUYSE Manon le 28/02/2022 à Miramont-de-Guyenne

Pacs

Jolène CAZEAUBON et Mathias PEREIRA SANTOS 12/08/2021
 Myriam POHER et Cyprien DUBOST 10/09/2021
 Marina BISSON et Quentin HERTRICH 05/11/2021
 Amandine VERGER et Yoan TREDANIEL 16/11/2021
 HENRIOUX Marc et SARD Marie-Christine le 27/01/2022

Décès

ALVAR ALONSO Conception le 04/08/2021 96 ans
 PONSARDIN François 13/08/2021 89 ans
 ROSO Jean 26/08/2021 89 ans
 POIRIER André 28/08/2021 92 ans
 VINCENT Martine 28/08/2021 68 ans
 PERUCH Guy 09/09/2021 81 ans
 CANTIRAN Jean-Paul 26/09/2021 75 ans
 PRÉMAOR Casemiro 30/09/2021 87 ans
 BARREAU Ivan 10/10/2021 87 ans
 COGEN Madeleine Epouse CARNIEL 08/10/2021 91 ans
 MAILLOU Nicole Epouse PHILIPPON 28/10/2021 77 ans
 VALETON Camille Epouse VOGT 25/10/2021 75 ans
 MERCA Suzette Epouse MAIGENTI 24/10/2021 86 ans
 FAYOLLES Michel 12/11/2021 72 ans
 COULEAU Magy Epouse SZPALA 25/11/2021 83 ans
 PRADEL Paulette Epouse LUBRANO 24/11/2021 94 ans
 RIUS Dany Veuve COTS 28/11/2021 75 ans
 RIZETTO Charles 01/11/2021 84 ans
 COTS Dany 28/11/2021 75 ans
 BOITO Anne Veuve BAZZO 04/12/2021 95 ans
 VACHER Yvette Veuve LACHAIZE 06/12/2021 95 ans
 DALON Yves 12/12/2021 73 ans
 SALVADOR Livia Veuve PRÉMAOR 26/12/2021 82 ans
 BONNY Odette 26/12/2021 94 ans
 CALZAVARA Antoinette Epouse MENSAT 26/12/2021 92 ans
 DUPARC Muriel 27/12/2021 56 ans
 CADDoux Jean Pierre le 05/01/2022 76 ans
 TREMBLAY Claudine Marie-Louise le 06/01/2022 83 ans
 LAIGUILLON Jean-Claude le 12/01/2022 à Agen 87 ans
 BOUTY Rogette Armande le 13/01/2022 88 ans
 GARREAU Arlette Simone le 13/01/2022 75 ans
 FRANC-GIRARD André Albert le 25/01/2022 92 ans
 ELALIA Khedidja le 25/01/2022 à Marmande 87 ans
 LOAT Clélia Assunta le 31/01/2022 68 ans
 MC ARTHUR Margaret le 31/01/2022 100 ans
 MANGEAT Bernard Emile Armand le 07/02/2022 75 ans
 MARCERON Ida Marguerite le 09/02/2022 93 ans
 CARLASSARE Norma le 09/02/2022 à Marmande 91 ans
 DELSERIES Albert André Louis le 21/02/2022 81 ans
 CASSAGNE Jeanne Georgette Hubertine le 24/02/2022 97 ans

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Deux collectes des encombrants sont prévues deux fois par an : mi-mars et mi-octobre, le jeudi, toute la journée.

Inscriptions jusqu'au lundi, soit deux jours avant la collecte, au 05 53 93 20 52 service de l'Administration Générale.

Pour l'année 2022, les collectes auront lieu :

JEUDI 10 MARS
JEUDI 13 OCTOBRE

Recommandations : les déchets encombrants doivent être déposés la veille devant votre habitation, sur le trottoir de façon à ne pas gêner le passage des piétons. Ils doivent être facilement accessibles au véhicule de ramassage. Merci de votre compréhension.

DÉFINITION DES DÉCHETS À COLLECTER

Il s'agit de déchets qui, en raison de leurs poids ou de leur volume, ne peuvent pas être pris en compte par les services de ramassage des ordures ménagères car ils nécessitent un mode de gestion particulier.

Un encombrant est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, n'entre pas dans le coffre d'une voiture dans la limite d'un mètre cube environ.

Plus précisément, sont considérés comme encombrants ménagers : les gros électroménagers (lave-linge, réfrigérateur, congélateur, gazinière, cuisinière...), le mobilier (table, canapé, sommier, matelas, chaise, armoire...), les vélos, les portes et fenêtres (liste non exhaustive).

Ne sont pas compris les déchets encombrants produits par des non-ménages.

En sont exclus : le verre, les bidons, le petit outillage, les pneus, les gravats provenant de travaux, les déchets présentant par leur nature un danger pour l'environnement ou pour la santé du personnel de la collecte, les déchets pour lesquels il est fait obligation de recourir à des modes de collectes ou de traitements spécifiques (amiante, huile de vidange, bouteille de gaz, batterie, peinture...), les débarras de caves ou de greniers, les souches, les branchages, le matériel agricole, les pièces automobiles (liste non exhaustive)

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS



Agence Franco-Anglaise ELEONOR

2-4 rue du Temple
Laetitia DAS – LE BOZEC
Tél. 06 44 25 45 76 ou 05 53 89 18 62
Email : miramont@agence-eleonor.com
www.agence-eleonor.com



JO'L CUISINE La convivialité africaine est à l'honneur.

A déguster sur place ou à emporter. JO'L CUISINE vous propose aussi d'animer vos événements privés et professionnels. Service traiteur et prestations sur mesure.
29, rue Philippeaux - Tél .06 28 59 23 93



SAND'CUIR ARTISANAT Sellerie - Harnachement - Attelage- Maroquinerie

Equipements pour les chevaux et les cavaliers et également des articles de maroquinerie en petites séries de modèles originaux.
13, rue de la Viguerie - 06.37.65.55.77
sandcuir.fr

AFFICHAGE DYNAMIQUE

La commune de Miramont en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun se dote d'un nouvel outil de communication : un « panneau d'affichage extérieur numérique tactile ». Vous y trouverez toutes les informations utiles pour vous permettre de profiter pleinement de la bastide et de son environnement.



LE P'TIT MARCHÉ SO'PRIMEUR Epicerie artisanale et locale

Propose tout au long de l'année des fruits et des légumes en circuit court, provenant directement d'agriculteurs locaux.
Ouvert du lundi au samedi, fermé le lundi après-midi et le dimanche.
4, place de l'hôtel de Ville
Tél : 09 81 13 30 58

ASSESEUR DANS UN BUREAU DE VOTE

La mairie de Miramont-de-Guyenne lance un appel à volontaires auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune pour être assesseur dans un bureau de vote, à l'occasion de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 et des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Quel est le rôle des assesseurs ?

Membres des bureaux de vote, les assesseurs, bénévoles (article R44 du Code électoral), participent au déroulement des opérations électorales. La répartition des tâches qui leur incombent durant la journée se fait à l'ouverture du bureau de vote. Ils sont généralement chargés :

- de contrôler et faire signer la liste d'émargement,
- d'apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin.

Ils peuvent également être amenés à suppléer ou à assister le président et ainsi procéder au contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne. Enfin, les assesseurs titulaires doivent participer à la clôture du scrutin et au dépouillement des votes.

Pour candidater comme assesseur :

05 53 93 20 52 ou par mail au citoyennete@miramontdeguyenne.fr

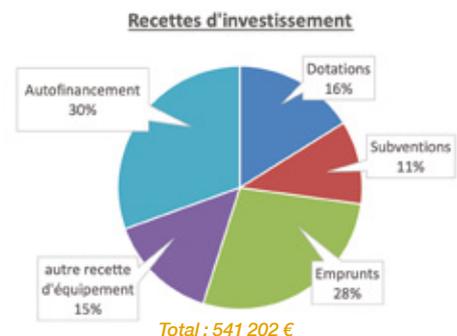
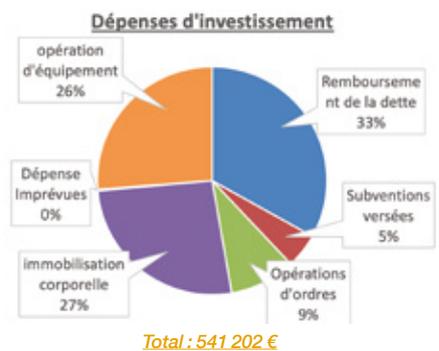
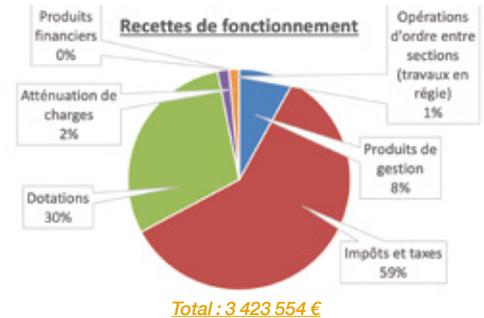
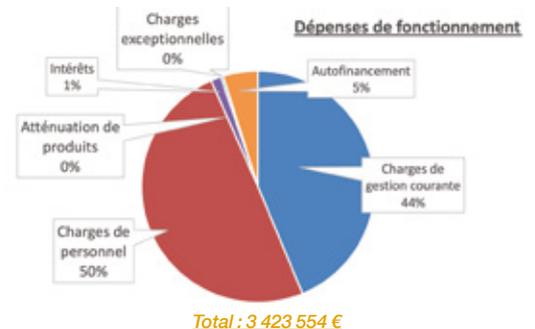
BUDGET PRIMITIF 2022

Les collectivités territoriales sont tenues d'adopter chaque année leur budget prévisionnel dit « budget primitif ».

Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte l'ensemble des dépenses et des recettes envisagées pour l'année 2022.

Parmi les dépenses figurent notamment : la poursuite du programme d'investissements comme la requalification de la friche Soussial, le réaménagement de l'école primaire Denise Baratz, l'aménagement de la zone AUa du PLU...

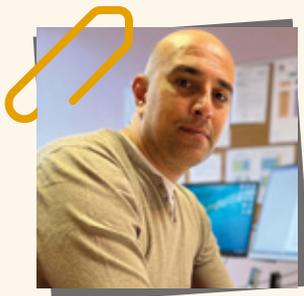
Les graphiques ci-contre reprennent les éléments budgétaires par chapitre.



LE COMPTE ADMINISTRATIF

Voté dans les dix premiers jours du mois de janvier de l'année en cours (2022), le budget primitif ne prend pas en compte les résultats budgétaires de l'année écoulée (2021). Ces derniers ont été présentés au Conseil municipal le 7 mars 2022, pour approbation, dans un document appelé « compte administratif » qui recense les dépenses et les recettes de l'année 2021. C'est le bilan financier de la commune. Pour l'année 2021, le résultat de l'exercice fait état d'un excédent de 545000 euros. Ce résultat est affecté à l'exercice 2022. Cet excédent confirme d'une part, la maîtrise des dépenses de la commune sans pour autant se priver des investissements nécessaires à son développement, d'autre part la poursuite de ces derniers. Il nous permettra notamment de continuer à redonner du pouvoir d'achat aux miramontais par une nouvelle baisse du taux communal de la taxe foncière en 2022.

Interview



Jamel ZAARI
CHEF PÔLE ADMINISTRATIF

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je suis Jamel, je suis né à Marmande et j'ai 43 ans. Je suis marié et l'heureux papa de deux garçons Marin 10 ans et Basile 5 ans. J'ai toujours vécu ici.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : J'étais animateur en centre de loisirs pour la commune de Marmande, puis je suis devenu directeur d'un centre de loisirs et d'un accueil de loisirs périscolaire. En 2014, je suis devenu directeur du service état civil, funéraire, élections, pièces d'identités et affaires générales de la mairie de Marmande. En juin 2021 j'ai intégré l'équipe de la mairie de Miramont-de-Guyenne en tant que chef de Pôle Administratif.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont

vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Pour moi le service public porte les valeurs de la France et cultive le sens de l'intérêt général.

Les valeurs du service public sont pour moi :

- les valeurs fondamentales de la République Française : liberté, égalité, fraternité, laïcité, intérêt général.
- les valeurs propres à la fonction publique : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect.
- les valeurs de service : adaptabilité, efficacité, qualité et réactivité.

PROGRAMMATION CULTURELLE

MARS

du 18 au 23

Dans le cadre des 60 ans des accords d'Evian

Exposition FNACA :

Les 10 ans de la Guerre d'Algérie. Gratuit - ouvert à tous
Centre Multiculturel

Vendredi 25

Soirée THÉÂTRE :

Maladie Pittoresque

Cie J'ai pas Sommeil & Cie
L'Escalier qui Monte
20h - Tout public - Rens. & Rés.
au 05 53 93 45 55
Centre Multiculturel

AVRIL

du 02 au 03

Journées Européennes

des Métiers d'Art

Sand'Cuir Artisanat
13, rue de la Viguerie
Rens. : 06 37 65 55 77

du 08 au 29

Exposition Photo Club de Tonneins : Paysage et Reflet

Gratuit - ouvert à tous
Centre Multiculturel

Vendredi 08

Concerts STACCATO :

Dubioza Kolektiv & Les

Ramoneurs de Menhirs

21h - Rens. : www.weezevent.com & www.fnac.com
La Basane

Vendredi 29

Soirée BASTID'ART :

Cie Entresols

21h - Rens. : 09 67 52 73 46
La Basane

Vendredi 29

Concerts STACCATO :

Radio Bomb & Dubamix

+ Camarades
21H00 - Rens. : 05 53 83 05 02
Auberge Le Chaperon Rouge

MAI

Samedi 14

Itinérance Culturelle en Pays du Dropt

Etape parcours Véloroute :
Visite guidée des Vitraux.
Gratuit - Tout Public
Rens. : 05 53 93 38 94
Eglise Ste Marie

du 06 au 28

Exposition PEINTURES :

Isabelle CARTIER-MICHAUD

Gratuit - ouvert à tous
Centre Multiculturel

Vendredi 20

Soirée THÉÂTRE : Me Parlez

pas d'Amour

Cie Louise & Les Autres ASBL
20H - Tout public - Rens. & Rés. :
05 53 93 45 55
Centre Multiculturel

JUIN

Lundi 6

CONCERT organisé par

la section France/ Italie

de l'Amicale Laïque de

Miramont-de-Guyenne

Chorale ALLEGRIA
17h. - Eglise Ste Marie

du 09 au 25

Exposition PEINTURES : Léa

DINGREVILLE

Gratuit - ouvert à tous

Centre Multiculturel

Mardi 21

Fête de la Musique

dès 19h30 - Gratuit - Tout public

Place de l'Hôtel de Ville

Jeudi 30

Reprise des Jeudis BC-BG

Soirées Bastide Culturelle -

Bastide Gourmande

dès 21h00 - Gratuit - Tout public

Date à retenir : les jeudis 07,

21, 28.07 & 11, 18.08

Place de l'Hôtel de Ville

JUILLET

du 08 au 23

Exposition MOSAÏQUES :

Eva GALINEAU

Gratuit - ouvert à tous
Centre Multiculturel

Mercredi 13

Fête Nationale

Repas de Rue & Concerts

dès 19h30 - Tout public

Place de l'Hôtel de Ville

AOÛT

Vendredi 5 au Dimanche 7

Festival des Arts de la Rue

Gratuit - Tout public - Centre-Ville

Lundi 15

Fête du 15 août

Courses à l'Hippodrome

Feux d'artifice et soirée concert

SEPTEMBRE

du 03 au 17

Exposition PEINTURE :

Yvette BOURBON

Gratuit - ouvert à tous

Centre Multiculturel

Dimanche 4

MIR'ASSO - Forum des

Associations

Gratuit - Tout public

Rens. : 05 53 93 45 55

Lac du Saut du Loup



Sorties régulières en Pays de Lauzun (Juillet / Août) :

Les mercredis

Mercredis Cachés
à Allemans

Les jeudis

Soirées BCBG
à Miramont

Les vendredis

Soirées gourmandes
à La Sauvetat

Les samedis

Tables Gourmandes
à Lauzun

Mes missions sont la gestion et la coordination des services administratifs comme l'accueil, l'Etat Civil (naissance, mariage, PACS, décès, CNI, passeport...), la population, la citoyenneté, le funéraire, l'urbanisme, le foncier et le patrimoine, le recensement de la population. Sont rattachés également les services des finances et de gestion, le service des achats, les marchés publics, le service des ressources humaines. Et puis, j'ai les services de développement territorial comme marché hebdomadaire, l'animation culturelle,

les sports et loisirs, la vie associative, le tourisme, l'action économique. Je suis épaulé dans mes missions par une équipe dynamique.

Q : De quoi êtes-vous le plus fier et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Je suis fier de ma famille et d'être fonctionnaire pour ses valeurs nobles. Mes activités préférées sont la course, le cinéma, jouer avec mes enfants et partager mes valeurs avec eux.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : C'est son pôle d'attractivité (les

différents services à la population, sa programmation culturelle riche en partenariat avec les associations locales).

Elle est également la ville centre d'une communauté de communes. Je pense sincèrement que si nous travaillons ensemble, il n'est rien d'impossible. J'aime beaucoup cette citation de Nelson MANDELA : « Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès. »

Le développement du territoire ne peut se faire que main dans la main. Il n'y a que comme ça que l'on peut aller loin.

ESPACE FRANCE SERVICE

Ça prend forme !

Depuis plusieurs mois, les travaux pour la réalisation de la maison France Services ont commencé. Pour rappel, cette structure se situe à l'ancienne bibliothèque et aura pour vocation d'accompagner les usagers du territoire dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne.

Après appel d'offres les entreprises retenues ont déjà bien avancé sur les travaux à savoir :

- Démolition des cloisons intérieures
- Neutralisation de l'installation électrique
- Dépose de l'ancien chauffage
- Retrait de la partie amiantée
- Pose des réseaux d'eau et d'évacuation
- Remplacement de la porte d'entrée
- Implantation et réalisation de la rampe d'accès handicapés



De leur côté, les services techniques de la commune ont effectué les travaux suivants :

- Arrachage de la haie qui était entre la bibliothèque et l'entrée de la maternelle
- Démolition du trottoir qui était contre la bibliothèque
- Réfection du réseau d'eaux pluviales
- Réalisation d'une tranchée technique pour les réseaux (eau, électricité et téléphone)
- Décrépissage et rejointage des pierres des façades de l'ancienne maternelle.

Interview



Daniel BONNET
AGENT DE MAÎTRISE

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Daniel BONNET, j'ai 61 ans. Je suis né à Marmande. Je suis le papa de Pauline qui a 32 ans et le papy de Maël qui a 7 ans. J'ai pratiquement toujours vécu à Miramont. Je vis à Allemans-du-Dropt depuis 22 ans avec ma compagne. Mon père était agent EDF et conseiller municipal de Miramont.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : J'ai le CAP de tourneur et rectifieur, mais j'ai surtout obtenu durant ma carrière des diplômes et brevet en animation sportive (BNSSA – BEESAP – moniteur de kayak – initiateur au tir à l'arc – BAFA). J'ai enseigné au lac du Saut-du-Loup, l'été pour l'animation des vacanciers et le reste de l'année au Centre d'Accueil pour les classes de nature pendant près de 15 ans. Ensuite, j'ai intégré les Services Techniques de la commune de Miramont où j'occupe actuellement un poste à l'atelier ferronnerie. Je crée et répare le mobilier urbain.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Pourquoi le service public ? Mon choix était d'être animateur sportif, le site du Saut-du-Loup était géré par la commune, voilà comment j'ai intégré le service public et les services techniques.

Q : De quoi êtes-vous le plus fier et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Personnellement, je suis très fier d'avoir une fille comme Pauline, et Maël, mon petit fils qui est une vraie pile mais qui est adorable. Professionnellement, je suis fier d'avoir su me reconverter de l'animation sportive à soudeur. Je ne le regrette pas, j'adore ce métier. L'animation, c'est bien quand on est jeune ! Mes passions : je joue au football depuis plus de 40 ans à l'ASML et aussi depuis quelques années, j'ai pris goût au golf.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : Ce qui fait le charme de Miramont, c'est avant tout une bastide et toute son histoire : le pavillon de chasse d'Henri IV, le Zoo Circus qui a séjourné longtemps à la zone de la Brisse, puis la chaussure qui fut le fer de lance industriel de la commune, pour moi, c'est simple, Miramont c'est toute mon enfance.

DE LA TAILLE AU PAILLAGE DES MASSIFS

L'hiver est la saison propice à la taille des végétaux et des arbres.



Les coupes des arbustes et des arbres font vite du volume et mettent du temps à se décomposer. La commune a depuis plusieurs années investi dans l'achat d'un broyeur à végétaux. Avec ce matériel très performant, les déchets provenant de la taille sont broyés et utilisés pour le paillage des massifs.

Ce paillage va embellir les massifs et respecter le cycle naturel, le broyat est utile pour servir d'abri à la microfaune. Une fois décomposé, ce broyat va renouveler la fertilité du sol en l'enrichissant en matières organiques. Grâce à leurs racines, les plantes absorberont ensuite les nutriments dont elles ont besoin. Le broyat empêche également l'évaporation. Par ce procédé on peut réduire les arrosages, les apports d'engrais et faire ainsi des économies.

DÉFIBRILLATEUR (DAE)

Il y a quelques années, la commune a équipé de défibrillateurs les bâtiments sportifs, la salle Gambetta et la mairie.

Il a été décidé de terminer l'installation de défibrillateurs sur la totalité des bâtiments communaux.

Pour donner plus de visibilité, d'accessibilité et permettre une mutualisation de ces appareils, ils seront installés à l'extérieur des bâtiments communaux.

Voici la liste des lieux, des emplacements et des bâtiments nouvellement équipés :

| EMPLACEMENT | COUVERTURE |
|---|---|
| La Brisse Sur le mur : bâtiment D à côté de la porte d'entrée | Bâtiments C,D, Basane |
| Square Victor Hugo Sur le mur à l'entrée de la salle | Tous les bâtiments du square |
| Square Jules Ferry Sous le préau | Square Jules Ferry, ancienne maternelle et Maison France services |
| Mairie Sur la façade en face de l'agence immobilière | Mairie, église et centre multiculturel |
| Ecole primaire A l'entrée de la cantine côté livraison | Cantine, école primaire, centre de loisirs |



BORNES INCENDIE



La commune de Miramont de Guyenne dispose d'un grand nombre de points d'eau qui sont susceptibles d'être employés pour lutter contre les incendies. Généralement ce sont des bornes qui se trouvent au bord de la route. Mais la commune dispose aussi de réserves artificielles et naturelles (bâches , le cours d'eau Dourdenne, le Lac du Saut du Loup)

Une importante partie de la commune est protégée par cette défense incendie, mais la nouvelle réglementation impose les communes de couvrir son territoire

où l'habitat existe mais aussi pour les nouvelles constructions.

Pour respecter la loi, la commune a élaboré un plan pluriannuel d'investissement pour couvrir son territoire. Des bornes seront implantées là où cela sera possible, dans le cas contraire des bâches seront posées sur le sol.

Cette opération demandera un effort important sachant que l'implantation d'une borne incendie représente un coût de 3 200 € et l'entretien de l'existant 4 500 € par an.

SDIS

Signature de la convention Sapeurs-Pompiers Volontaires du 10 janvier 2022

Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) constituent un élément clé de maillage du territoire permettant d'assurer des secours en tout point du territoire et à tout moment.

La pérennisation du volontariat chez les sapeurs-pompiers est devenue un enjeu majeur de société notamment dans les territoires ruraux pour conforter l'engagement des 195 000 sapeurs-pompiers volontaires du pays.

Plusieurs normes ont permis d'améliorer la situation des sapeurs-pompiers volontaires. Il apparaît néanmoins que de nombreux volontaires éprouvent des difficultés à concilier leur mission avec les impératifs de la vie professionnelle qui motivent souvent le non-renouvellement des engagements.

C'est pourquoi, une des pistes pour concilier leur activité professionnelle et leur activité de sapeurs-pompiers volontaire consiste en la signature et en la mise en oeuvre d'une convention avec l'employeur.



L'objectif de cette convention est de préciser les modalités de disponibilité opérationnelle et de disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires et de s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités de fonctionnement des services de la mairie de Miramont-de-Guyenne.

Enfin, cette convention cadre vise également à faciliter l'organisation

d'actions ponctuelles de sensibilisation des équipes, d'entraînements et d'exercices, dans le cadre de la préparation aux risques de sécurité civile. C'est ainsi que Monsieur le Maire de Miramont a signé une convention avec le SDIS 47 pour un employé communal, Jean-Paul POGET, qui est aussi engagé en tant que sapeur-pompier volontaire de la commune.



ARRÊT DE BUS

Déplacement de l'arrêt de bus pour les élèves allant au collège de Monbahus

Les élèves allant au collège de Monbahus avaient leur arrêt de bus Avenue Joliot Curie en face de la crèche et devant la maison de retraite de Miramont. Cet arrêt devenait problématique pour deux raisons :

- La démolition de la maison de retraite.
- Le danger du fait qu'il se trouve dans un croisement à proximité de l'Avenue Joliot Curie.

De ce fait, cet arrêt de bus a été déplacé à côté des HLM Latour le 31 janvier.

Ce nouvel emplacement situé en retrait de la route apporte plus de sécurité pour les élèves.

Contrairement à l'ancien arrêt, il sera installé un abri qui permettra d'attendre le bus sans subir les intempéries.

CHIENS « DANGEREUX »

Le permis de détention pour les chiens « dangereux » de catégories* 1 et 2.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout détenteur d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie doit posséder un permis de détention.

La délivrance de ce document par la mairie (service Police Municipale) est soumise à 3 conditions :

- posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé.
- un chien de catégories 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste

départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;

- posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son

permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégories 1 ou 2 :

- les personnes mineures ;
- les personnes majeures sous tutelle (sauf si autorisation par le juge des tutelles) ;
- les personnes condamnées (ou peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n°2) ;
- les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.

* Catégorie 1 : Chien d'attaque (Pitbull) - Catégorie 2 : Chien de garde et de défense (Rottweiler)

CHATS ERRANTS

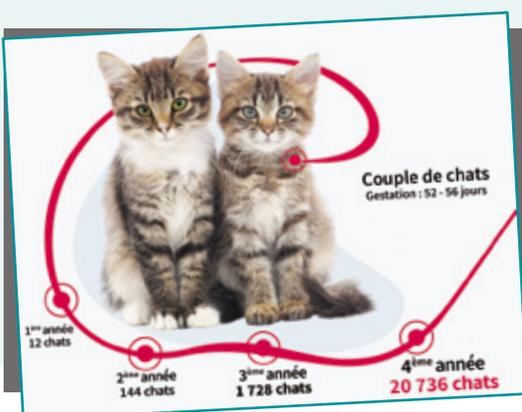
Gestion des populations

En partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, la commune de Miramont a mené quatre périodes de campagne de capture et de stérilisation des chats errants : en juillet 2021 ; en octobre 2021 ; en novembre 2021 et en février 2022. Cette opération, tout en se souciant du bien-être animal, entend atténuer les nuisances que peut endurer la population de certains quartiers.

Durant ces campagnes, 28 chats ont été stérilisés et pucés (21 chattes et 7 chats).

Cette démarche sera poursuivie durant les années 2022 et 2023.

Remercions aussi le Dr Didier Penin pour son implication, les citoyens pour leur signalement et la prise en charge des chats après leurs opérations.



Pensez à faire identifier votre chien, votre chat ou votre furet...



Selon la loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, certains articles du code rural et de la pêche maritime ont été modifiés, notamment en matière d'affichage dans les cabinets vétérinaires.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS / PARENTS

Convivialité, respect, partage, jeux, détente, expérience, écoute...

MIRAMONT de GUYENNE

L A E P
LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

67, Ch. Yves Dumichel
05 53 64 34 07

Le LAEP c'est :

Lieu d'Accueil Enfants Parents

- Un lieu pour partager un moment privilégié avec son enfant
- Se retrouver pour le plaisir d'être ensemble

Pour qui ?

Ouvert aux familles

- Parents, futurs parents, grands-parents ou adulte référent
- Accompagnés d'enfants de moins de 6 ans

Comment ça fonctionne ?

- Un espace aménagé mis à votre disposition
- Gratuit, sans inscription et anonyme
- 2 professionnelles vous accueillent de 9h à 12h
- Fermé pendant les vacances scolaires

L'enfant peut :

- Rencontrer d'autres enfants
- Partager des moments de jeux
- Acquérir progressivement son autonomie
- Préparer son entrée en crèche ou à l'école
- Découvrir les règles de la vie en société

Les parents peuvent :

- Rencontrer, échanger avec d'autres parents
- Partager des temps de jeux avec leur enfant
- Aborder des thèmes liés à la parentalité
- Faire une pause dans leur quotidien

CME

Conseil Municipal Enfants

Sont élus membres du Conseil Municipal des Enfants pour l'année 2021-2022 :

Commission Solidarité et

Manifestations : NEGRIT Lyzéa, PAUL Gabin, RIBEIRO DOS SANTOS Lucia

Commission Environnement et Cadre

de vie : HAMMAECHER Percival, BARRAUD Noé, SAUVE Héloïse

Commission Sports-Loisirs-

Culture-Education : SENTOUT Théo, ISSARTEL-PERROT Robin, FAREY Walid, COTTIER Clémence



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022-2023

Ecole Primaire Denise Baratz, du lundi 2 mai au vendredi 6 mai de 9 h à 10 h 30 et de 14 h à 16 h et le jeudi 5 mai de 16h30 à 18h30 (en plus des horaires ci-dessus).

INSCRIPTION et ADMISSION SCOLAIRE :

- Copie du livret de famille enfant(s) et parents
- Justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité)
- Certificat de radiation (si précédemment scolarisé dans un autre établissement)
- Jugement relatif au droit de garde et à l'autorité parentale le cas échéant
- Attestation responsabilité civile couvrant l'enfant
- Copie du carnet de vaccination

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE :

- Copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- RIB si choix de paiement au prélèvement automatique
- Fiche d'inscription (donnée lors du RDV)

Pour toutes demandes d'inscription veuillez prendre RDV au Service municipal des affaires scolaires au :
07 84 11 86 44 - scolaire@miramontdeguyenne.fr



PROJET « SELF »

La commune porte un projet self-service au restaurant scolaire qui verra le jour à la rentrée scolaire 2022/2023, les objectifs de ce projet sont :

- Développer l'autonomie des enfants
- Eduquer au goût
- Eviter le gaspillage
- Améliorer la convivialité du temps de repas
- Fluidifier les temps d'accès au réfectoire et réduire le bruit durant les repas

La commune a demandé et obtenu des aides pour ce projet auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du Plan de relance : « plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes » ainsi qu'auprès de la CAF et de la MSA .

Interview



Stéphanie BERTIN

ADJOINT TECHNIQUE

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Stéphanie, 41 ans, en couple et maman de 2 enfants magnifiques, très sociable, mords la vie à pleines dents avec un bon caractère, native de Miramont.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : N'aimant pas trop les études, j'ai commencé tôt dans la vie active,

mon parcours professionnel a été chaotique, mais de nature battante et déterminée, je me suis battue pour obtenir un poste au sein de la commune.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Pour le plaisir d'être au service de la population de ma commune de cœur. Mes missions principales sont d'être au service étendu de la restauration municipale (préparer les entrées, les fromages, les desserts, servir les enfants et d'autres tâches diverses).

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Ma plus grande fierté ce sont mes enfants et aussi le bonheur d'avoir accompli certains projets me tenant à cœur.

PRÉSENCE VERTE ET CONCIERGERIE D'ICI

Le CCAS a signé le 1^{er} décembre 2021 des conventions de partenariat avec service de Télé-assistance et de Conciergerie solidaire.

Présence verte

À domicile ou en extérieur, des solutions pour votre sécurité. Répondant à sa mission d'orientation et permettant de proposer un service de Télé-assistance sur le territoire de la commune de Miramont de Guyenne ce service permet d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le maintien à domicile de toute personne isolée ou en perte d'autonomie.

Pour en profiter ou conseiller un proche :

1, rue Tapie – CS 70039
47004 AGEN cedex
Tél. : 05 53 67 78 00



Téléassistance

CONCIERGERIE
D'ICI

05 53 67 78 42



CONCIERGERIE
D'ICI
Bonjour...



Mathilde
à votre service
•••

Conciergerie solidaire

La convention propose aux miramontais une solution d'écoute et d'accompagnement solidaire auprès de divers partenaires. La Conciergerie Solidaire MSA Services « La Conciergerie d'Ici », est une plateforme d'écoute et d'orientation gratuite.

Vous souhaitez de l'aide pour réaliser des courses, des petits travaux, trouver une activité de loisirs, « la conciergerie d'ici », peut vous trouver des réponses. Ce service est pensé pour vous faciliter la vie au quotidien.

Quels services ? Des petits travaux, des conseils d'aménagement dans votre logement, des courses alimentaires ou de première nécessité, un déplacement à effectuer, des moments de convivialité, de loisirs, du lien social, du soutien aux démarches administratives, de l'aide informatique, et bien d'autres services utiles au quotidien

Pour en profiter :
05 53 67 78 42 ou sur
conciergerie-dici.fr/nos-services/



RESTAURATION SCOLAIRE

Le programme national pour l'alimentation (PNA) a pour ambition, entre autres, d'encourager le développement des circuits courts et le rapprochement entre producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs et consommateurs, ceci pour répondre à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux comme l'a souligné la Convention Citoyenne pour le Climat. De plus, la reterritorialisation de notre alimentation apparaît comme indispensable à la lumière de la crise liée à l'épidémie de COVID 19.

C'est dans ce contexte que la Municipalité s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de ses repas pour l'école primaire et le multi accueil.

Aujourd'hui, la Commune entame le renouvellement de son marché de fourniture de denrées alimentaires

avec l'assistance du cabinet « C2L Solutions » en veillant à répondre aux objectifs de la loi EGALIM, juste équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole qui permet de proposer une alimentation saine, durable, et accessible à tous.

Dans le cadre d'une démarche de « sourcing », les producteurs locaux et les fournisseurs ont d'ores et déjà été invités à participer au futur appel d'offres qui sera décomposé en plusieurs lots en fonction des différentes denrées alimentaires demandées.

L'amélioration de l'expérience du repas à l'école pour nos enfants ne s'arrête pas là ! La Municipalité a également lancé un projet de transformation du fonctionnement du restaurant scolaire avec une organisation sous la forme d'un « self-service ». Il s'agit d'une approche plus dynamique et ludique, « comme à la cafétéria », mais aussi et surtout responsabilisante et apprenante pour les enfants.

Ces projets doivent voir le jour pour la rentrée de septembre 2022.

LOI EGALIM

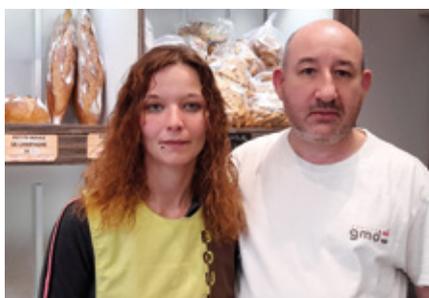
Dans le cadre de la législation de la loi EGALIM :

Loi issue des États généraux de l'alimentation qui poursuit trois objectifs :

- payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Les élus municipaux souhaitent la refonte des procédés d'approvisionnement en denrées alimentaires pour sa restauration collective.

**Du pain local pour nos enfants !
Dorénavant, les cinq boulangers de la bastide fournissent la cantine scolaire.**



LES ÉPIS GOURMANDS

Artisan boulanger pâtissier
2 bd Victor Hugo
05 53 64 13 35
lesepisgourmands@orange.fr



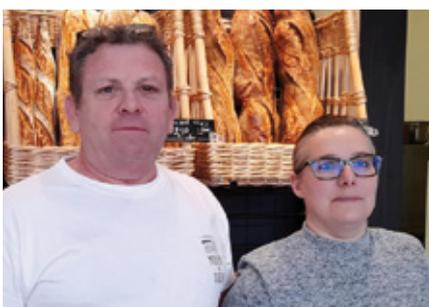
LE MOULIN DE CARLA

Artisan boulanger pâtissier
124 avenue de Paris
05 53 89 35 42
moulindecarla@gmail.com



LE FOURNIL DE GUYENNE

Boulangerie – pâtisserie
16 place de l'Hôtel de Ville
05 53 93 22 82



A FLEUR DE PAIN

Boulangerie
256 av de Grammont
09 88 51 36 59



LA FARINIÈRE

Artisan boulanger
1 bd Aristide Briand
05 53 93 38 03

METTONS NOS SACS NOIRS AU RÉGIME !

Trions plus, jetons moins !

Pour éviter de répercuter complètement l'augmentation des charges de traitement et la taxation des déchets, il est nécessaire de les diminuer.

Beaucoup de nos déchets peuvent être valorisés :

- Le verre est recyclé à l'infini
- Les déchets organiques (épluchures et restes de repas) peuvent être transformés en compost et Jérémy Brière (service de l'environnement de la CCPL) va nous y aider. La commune subventionne cet équipement qu'il faut généraliser dans nos jardins. Des solutions collectives seront bientôt proposées pour ceux qui ne

peuvent installer de composteur à leur domicile

- De plus en plus d'emballages plastiques (sachets, emballages de type barquettes, pots de yaourt...) seront acceptés dans le bac jaune à partir du 1^{er} juillet.

Au cours du 2^{ème} trimestre 2022, des enquêteurs agréés par la Communauté de Communes viendront vous rencontrer à votre domicile. Ils seront chargés de vous informer des nouvelles modalités de gestion des déchets et de recueillir vos besoins en matière de bacs.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

JÉRÉMY BRIÈRE Le maître du compostage



Natif du bassin d'Arcachon et enfant du pays Clairacais, Jérémy Brière a intégré le service Environnement de la Communauté de communes du Pays de Lauzun depuis le 1^{er} juillet 2021.

Sa mission est de

faire mieux comprendre tous les avantages du compostage afin d'en développer la pratique dans tous les foyers du territoire.

Ambassadeur de l'écoresponsabilité, Jérémy vient à la rencontre des habitants à travers des ateliers, des interventions dans les écoles ou dans les manifestations, afin de partager ses connaissances et ses expériences.

Comment valoriser ses déchets alimentaires et de jardin en produisant un compost de qualité ? C'est ce que Jérémy va nous apprendre et on a hâte d'en savoir plus !

**En Pays de Lauzun,
TRIONS PLUS,
JETONS MOINS !**

1^{er} juillet 2022,
on passe
à l'action !

- // Tous les emballages et papiers se déposent en vrac dans le bac jaune
- // On s'engage ensemble à diminuer le volume de nos sacs noirs

En savoir + sur :
www.ccpl47.fr



TOUS LES EMBALLAGES DANS LE SAC JAUNE

A partir du 1^{er} juillet 2022, tous les emballages en plastique pourront être triés et jetés dans le bac jaune.

Aujourd'hui vous y jetez les papiers, les journaux, les emballages métalliques, les bouteilles en plastique... A partir du 1^{er} juillet, vous pourrez aussi y jeter les sacs en plastique, les pots de yaourt, les barquettes en polystyrène.

Plus simple, plus facile, à partir du 1^{er} juillet, une seule question à se poser : C'est un emballage ? Si la réponse est oui, destination le bac jaune !

CITOYENNETÉ

Exprimez votre vision de la laïcité !

Du 1^{er} février au 29 avril 2022, le Conseil départemental lance auprès de tous les Lot-et-Garonnais, une initiative autour de cette question :

La laïcité, quelle est sa plus belle expression ?

Chaque Lot-et-Garonnais, à titre individuel ou de façon collective (associations, classes, groupes, clubs...) est invité à s'exprimer en proposant une création artistique.

Vous pouvez envoyer jusqu'à deux œuvres/ouvrages !

2 catégories :

Une catégorie pour les personnes mineures et une pour les majeures.

Toutes les formes de productions artistiques sont acceptées (poème, prose, photo, vidéo, sculpture, dessin, graph, danse, théâtre...) permettant d'illustrer la thématique.

Calendrier prévisionnel :

- 30 avril 2022 : date limite d'envoi des productions
- Mai 2022 : choix du jury
- 1er juin 2022 : présentation de la sélection du jury

Les participations sélectionnées seront exposées dans leur forme «originale» à l'Hôtel du Département en juin 2022.

Des bons d'achats culturels à gagner :

- 400 € pour le lauréat
- 100 € pour les 6 prix «coup de cœur»

Envoyez vos productions à vieasso@lotetgaronne.fr
Renseignements : 05 53 69 43 73

LA LAÏCITÉ

Quelle est sa plus belle expression ?

TOUTES PRODUCTIONS ARTISTIQUES
DESSIN, PHOTOGRAPHIE, VIDÉO...

PARTICIPATION OUVERTE À TOUTES ET TOUS !

→ 1^{er} FÉVRIER AU 30 AVRIL 2022
WWW.LOTETGARONNE.FR

LOT-ET-GARONNE
Le Département Clair du Sud-Ouest

JEUDI 05 MAI 2022

communauté de communes du pays de Lauzun

JOB DATING

8H À 12H

Salle des fêtes
1400, rue des Serres

SAINT PARDOUX ISAAC

05.53.94.49.21 / communautecommunes@ccpl47.fr

PORTES OUVERTES

Venez découvrir les formations proposées par les MFR de Lot-et-Garonne

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| SAMEDI 5 FÉVRIER 9H - 17H* | SAMEDI 19 MARS 9H - 17H* |
| VENDREDI 13 MAI 17H - 20H | SAMEDI 14 MAI 9H - 13H |

* Sauf MFR de CASTELMORON de 9H à 13H

Formations par alternance - Ecole/Entreprise de la 4^{ème} au BAC +2

- MFR Bourgoignague
- MFR Miramont
- MFR Sainte-Bazeille
- MFR Castelmoron
- MFR Pujols
- MFR Barbaste

MFR mfr-nouvelle-aquitaine.fr
CULTIVONS LES RÉUSSITES

L'ÉLECTRIFICATION DE NOTRE COMMUNE

Les premiers pas

En ce début du 20^e siècle les routes, le chemin de fer, poste et téléphone sont en place sur notre territoire. Manquait l'électricité. Alors que l'exposition universelle de 1905, à Paris, est une débauche de lumière, que les monuments sont outrageusement illuminés, que le Palais de l'électricité brille de ses 12 000 lampes, la fée électricité peine à éveiller Miramont.

C'est dans sa séance du 15 juin 1902 que le conseil municipal acte son « acceptation définitive en principe de l'éclairage électrique de Miramont. »

Les premières tractations ont lieu avec M Defarges ingénieur des Arts et manufactures demeurant à Mussidan. Un contrat est établi le 5 août 1902 qui définit les conditions et modalités de l'installation électrique. Il s'agit de transporter l'électricité produite au moulin de Fargues sur le Dropt à hauteur de la commune de Moustier jusqu'à Miramont. À cet effet la commune « Concède à Monsieur Defarges qui accepte à l'exclusion de tous les autres, le droit de poser et d'installer en l'air ou souterrainement sur tous les rues, chemins, issues, promenades, route nationale, départementale, les chemins de grandes communication,...

des conduits d'électricité sur support, poteaux ou autrement, pour la distribution et l'emploi de l'électricité soit comme éclairage soit comme force pour les besoins publics aux particuliers. »

Le courant sera produit par une génératrice à courant triphasé d'une tension de 3600 volts et 50 périodes par seconde. Le réseau primaire à fils nus sera porté par des poteaux de 9 mètres.

Le contrat fixe ensuite les types de lampes servant à l'éclairage public en fonction de leur puissance, de 10 à 32 bougies, ainsi que le prix attaché à chacune. Ce contrat est fixé pour une durée de 25 ans, assorti de conditions.

Peu de temps après la signature la concession est transférée à M d'Alché.

À peine en place, l'installation fera l'objet de nombreux mécontentements, au point que la municipalité constate « qu'il n'est plus possible d'accepter l'éclairage tel qu'il est donné » (19 nov. 1904) et décide même de ne pas payer la facture du troisième trimestre !

Les concessionnaires reconnaissent leur incapacité à fournir l'énergie et renoncent à poursuivre l'exploitation mais en assurent le maintien jusqu'à ce qu'un repreneur prenne la relève. Ce sera la société Énergie Électrique du Sud Ouest, E.E.S.O. Le transfert aura lieu en 1906

et la municipalité s'emploiera à améliorer son éclairage public par une installation judicieuse des ampoules, un ajustement des puissances nécessaires, et surtout à négocier des tarifs les plus favorables possible.

Après la guerre, la municipalité fera installer également des compteurs électriques afin de mieux gérer la consommation des édifices publics comme les écoles et la gendarmerie et « l'éclairage d'avant-guerre » sera remis en service à l'automne 1923.



Rue Philippeau, 1907.



Plan cadastral Napoléon, 1835 (commune de Moustier).

Le réseau électrique s'étend de plus en plus sur le territoire. L'Etat concède à E.E.S.O. La distribution de l'énergie électrique dans les communes de Roumagne, La Sauvetat, Agnac, et Saint Pardoux ou encore Lavergne, Lauzun... Le courant transporté est un courant triphasé de 13 000 volts qui intéresse évidemment les artisans.

Dans une délibération du 21 décembre 1922 le maire fait état « qu'un certain nombre d'industriels et d'artisans voulant donner plus d'extension à leur entreprise en utilisant la force motrice ne peuvent l'obtenir par suite de l'insuffisance du réseau desservant la commune. » Pour répondre à ce besoin le conseil municipal accepte de mettre à la disposition de la

société Énergie électrique, « une parcelle de terrain situé à l'angle des routes de Puysserampion et d'Allemans du Dropt, côté du lavoir, pour la construction d'un deuxième transformateur devant servir à donner de la force motrice aux industriels et artisans de la commune. »

L'électrification des campagnes

Les campagnes sont encore dépourvues de toute alimentation électrique. La municipalité entreprend de remédier à ce défaut.

« Considérant que l'agglomération a à sa disposition depuis longtemps l'électricité, soit lumière, soit force motrice, que la configuration de la commune permet d'envisager l'électrification de la partie rurale, charge Monsieur le maire de faire toutes les démarches auprès du Génie rural pour faire dresser un avant-projet de réseau de distribution d'énergie électrique de la partie rurale de la commune de Miramont de Guyenne ».

L'extension du réseau électrique passera par la création du Syndicat intercommunal l'électrification de Marmande. Auquel la commune adhèrera par sa délibération en date du 29 juillet 1931. Le service du Génie rural exercera la maîtrise d'œuvre de l'opération et E.E.S.O. devient le concessionnaire du réseau intercommunal et devra respecter le cahier des charges adopté par le syndicat intercommunal. **La commune de Miramont sera définitivement rattachée à ce syndicat par arrêté préfectoral du 21 mai 1932.**

Le syndicat départemental

Désormais la commune, suivant un processus souvent constaté dans l'évolution de la prise en charges des compétences communales, rendues coûteuses et complexes, participe et bénéficie de la solidarité territoriale.

Le syndicat assurera la réalisation et le financement des travaux. À cet effet il réalisera les emprunts nécessaires garantis par les communes syndiquées.

La part contributive de chacune étant déterminé d'après les dépenses résultant de la construction du réseau sur leur territoire. Pour le premier emprunt la commune versera une annuité, sur 30 ans, 9860 F et pour le second une annuité de 6907 F sur une même période. Pour supporter cette charge le contribuable devra verser une taxe additionnelle de 71c81.

Les travaux seront programmés dans le cadre d'une troisième tranche de travaux et fortement retardés par la seconde guerre mondiale.

De profondes évolutions du syndicat

D'autres territoires du département avaient également créé des syndicats intercommunaux. Ils se regrouperont avec d'autres communes isolées pour former, en 1953, le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de Lot-et-Garonne, SDCE 47. Par la suite, en 2007 ces syndicats primaires seront dissous et l'adhésion se fera directement par les communes. Le Syndicat départemental d'électricité et d'énergies, SDEE 47 était né. En 2020 il continuera l'intégration des communes par la création de Territoire énergie TE 47 et en élargissant ses compétences.

Si le Syndicat est obligatoirement l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des communes adhérentes, il s'est également doté de compétences et de moyens pour élargir son concours, si les communes le souhaitent. Il peut assumer des compétences communales dans les domaines comme le transport et la fourniture de gaz, l'éclairage public, la signalisation routière, l'éclairage des infrastructures sportives, la charge des véhicules électriques,...

Nous aurons à revenir de manière plus précises sur les relations de la commune avec Territoire énergie 47, à l'occasion des projets qui pourront se développer sur notre commune.



SANTÉ ET SOCIAL

ADMR

(SSIADPA les 3 cantons)
Rue du Bourg
Saint-Pardoux-Isaac
05 53 79 93 35
ssiad.les3cantons@fede47.admr.org

Audrey MAURIN

Masseur-Kinésithérapeute
Lac du Saut du Loup
1276 avenue Joliot-Curie
05 53 83 01 09

Amélie BAYARD

Ostéopathe
9, rue du Temple
Miramont-de-Guyenne
Sur RDV
06 71 53 84 94

APIHA

(podo-orthésiste)
Square Victor Hugo
05 53 93 23 21

AB Chaussures

771 Imp. Gaston Imbert
Miramont-de-Guyenne
05 53 20 80 96

Ambulances HANTUTE

251 Route de Marmande
05 53 89 14 28
contact@hantute.fr

Ambulances ROUX

Zone Artisanale
de Bouilhaguet
05 53 93 34 29

Cabinet Infirmières

13 bd Georges-Clémenceau
05 53 93 22 03

Infirmier

Kashala Menda Lukusa
rue Henri Caillavet
06 29 69 39 05

Cabinet Masseur- Kinésithérapeute

637 Avenue Soussial
05 53 93 24 47

Croix Rouge

Square Victor Hugo
jeudi 9h30-12h30 / 14h30-17h30
05 53 20 06 73

Centre Médico-Social

Marmande
05 53 64 65 45

Docteur Didier DUBROCA

Médecine générale
19 rue Pascal
05 53 93 20 46

Docteur Voichita STANCIU

Ophthalmologue
6 place de la République
09 67 09 81 47

Les Biologistes Associés

25 boulevard Aristide Briand
05.53.20.67.67

Pharmacie du Marché

31 place Martignac
05 53 93 20 01

Pharmacie de France

Place de l'Hotel de Ville
05 53 93 20 02

Cabinet vétérinaire

Didier PENIN
394 Av. Marcel Cerdan
05 53 89 62 09

EMPLOI - INSERTION

Association intermédiaire

Rue de la Viguerie
05 53 93 11 16
mgii.miramont@orange.fr

Mission Locale

Moyenne Garonne - ERIP
Entrée C - Hôtel de Ville
L/Ma/J/V sur RDV
09 67 67 13 90
missionlocalemoyennegaronne
@mlmg.fr
<https://www.facebook.com/MissionLocaleMG/>

TOURISME

Bureau d'Information Touris- tique de l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun

1 rue Pasteur
05 53 93 38 94
tourisme.miramont
@paysdelauzun.com

MIR'ANIMA

Square Victor Hugo
miranima.asso@gmail.com

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Centre de Loisirs

145 Avenue de Grammont
05 53 93 23 08
clsh1@free.fr

Collège Didier Lamoulié

566 Avenue Soussial
05 53 93 21 42
ce.0470024w@ac-bordeaux.fr

Crèche-Halte-Garderie

185 Avenue Joliot-Curie
05 53 64 34 07
creche@miramontdeguyenne.fr

Ecole Denise Baratz

Rue du 8 mai 1945
05 53 93 22 27
ce.0470520k@ac-bordeaux.fr

R.A.S.E.D

Rue du 8 mai 1945
05 25 17 00 26

Les Clés

20 Boulevard Jules Ferry
05 53 20 19 20
a.lescles@wanadoo.fr

Maison de la Vie Citoyenne Intercommunale

18 Boulevard Jules Ferry
05 53 93 24 95
mvci.amicale@free.fr

Maison Familiale Rurale

10 Boulevard Clémenceau
05 53 93 21 49
mfr.miramont@mfr.asso.fr

RPE (Relais Petite Enfance)

185, Avenue Joliot-Curie
05 53 64 26 83
ram@miramontdeguyenne.fr

SITE (syndicat intercommunal des transports d'élèves)

Mardi/jeudi toute la journée
et vendredi matin
05 53 64 98 66

Centre Médico Psychologique Infanto Juvénile

160 avenue Soussial
(accès par la rue Pascal)
05 53 93 26 94

DÉCHETTERIE

Z.I Favard

85, impasse Elie-Teyssier
05.53.64.12.26
iris@ccpl47.fr
Ouverture : Lundi, Mercredi et
Vendredi : 13h30 - 18h / Mardi et
Jeudi : 8h - 12h et 13h30 - 18h /
Samedi : 9h30 - 18h

SÉCURITÉ

Sapeurs-Pompiers

Centre d'Incendie et de Secours
78 impasse Elie Teyssier
miramontcdc@sdis47.fr

Gendarmerie

Lieutenant Johnny Hardelin
05 53 83 39 10
05 53 83 39 12
cob.miramont-de-guyenne@gen-
darmmerie.interieur.gouv.fr

MAISON DE SANTÉ PLURI- PROFESSIONNELLE

BIAMOU Alain

Médecine générale
Sur RDV
05 53 79 36 60

LAPLANCHE Michel

Médecine générale
Sur RDV
05 53 93 89 58

BOTTEON Sandrine

MAYRAND Caroline
Pédicure - Podologue
Sur RDV
05 53 79 98 45

UNA GUYENNE 47

Aide, soins et services
aux domiciles
Du lundi au vendredi :
8/12h-14/18h
Samedi : 8/12h
05 53 76 06 30
direction-unaguyenne47@orange.fr

BREUIL Noémie

Orthoptiste
Sur RDV
05 53 94 14 86

HOLLARD Jean-Marc

COLEMAN Xavier
Chirurgien Dentiste
05 53 93 21 22
L/Ma/Me/V :
8h/12h - 14h/19h
J : 8h/12h

BOSSAVY Céline Ergothéra- peute

Sur RDV
06 86 77 45 17
Journées : L/Me/V
Après-midis : Ma/J

Centre Médico Psychologique

La Candélie
05.53.77.67.00

Hôpital de Marmande

05 53 20 30 40

Prévention radicalisation

0 800 005 696

Enfance maltraitée 119

Hébergement 115

Violences conjugales

3919

Centre antipoisons

05 56 96 40 80

Centre Médico social

05 53 64 65 45

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

Il vous aide partout en France et dans les pays de l'Union Européenne.

15
SAMU

LE SERVICE D'URGENCE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir une intervention d'une équipe

médicale en toute urgence, contactez le SAMU

24h/24, même la nuit. Vous pouvez également contacter

un médecin de garde ou un service d'urgence de votre

établissement de soins.

17

**POLICE
SECOURS**

Pour signaler une infraction ou une

urgence, contactez la police

18

**SAPEURS-
POMPIERS**

Pour signaler une infraction ou une

urgence, contactez la police

18